

Règles et précautions pour l'établissement des tuyaux

Les établissements de tuyaux doivent être réalisés avec rigueur et méthode. L'improvisation et la négligence sont, au feu, des facteurs d'insécurité pour le personnel engagé et de difficulté pour l'accomplissement de la mission. Des règles et des précautions d'emploi des tuyaux respectées sont des facteurs déterminants du succès d'une opération et de la longévité du matériel.



SDIS33 - images non libres de droit

Les règles sont nombreuses et doivent être respectées :



K.Ply©BSPP

- > Employer le moins de tuyaux possible.
- > Eviter l'enchevêtrement, les plis, les coudes, les torsions.
- > Faire une grande réserve en boucle, au point d'attaque ou à la division pour les gros tuyaux ; au point d'attaque pour les petits tuyaux. Cette réserve permet la progression du porte lance en cas de danger ou changement de point d'attaque.
- > Dérouler les tuyaux en serrant le plus près possible de la bordure du trottoir si l'établissement a lieu sur la voie publique. La circulation des engins, notamment de renfort, sera facilitée.
- > Eviter de couper les rues (pour la même raison que précédemment). Si cela est indispensable, établir les tuyaux perpendiculairement à l'axe de la chaussée puis utiliser les DFT.



B.Moser©BSPP



P.BURNER©BCOM

Règles pour la protection du matériel :

Elles permettent de minimiser considérablement les prises de risque :

- > Faire attention aux matériaux coupants, pointus et aux décombres brûlants.
- > Mettre les établissements à l'abri de la chute de matériaux.
- > Eviter de détériorer les raccords.
- > Manoeuvrer doucement les robinets des lances, divisions et retenues pour éviter l'arrivée brutale et massive de l'eau qui a tendance à faire crever les tuyaux (coups de bâlier).
- > En période de gel, tenir la lance partiellement ouverte.



S. Laplace©BSPP



